

Sites

^
A R R E T É

Le Ministre de l'Education Nationale,

Vu la loi du 2 MAI 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages du département de l'HERAULT dans sa séance du 5 JUILLET 1947;

A R R E T E :

Article 1er.- Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'HERAULT l'ensemble formé à CAUSSES ET VEYRAN par les falaises dites du LANDEYRAN et leurs abords immédiats.

Cette mesure concerne les parcelles numéros 11, 12, 16, 23, 29, 30, 32 et 33 de la section A.

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de CAUSSES-et-VEYRAN et aux propriétaires intéressés dont le nom est mentionné sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

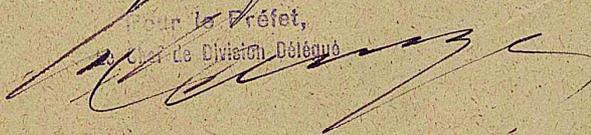
PARIS, le 3 DECEMBRE 1947.

Pour ampliation
Le Chef du Bureau des
Sites,
signé : ILLISIBLE.

signé : R. PERCHET.

Pour copie conforme

Pour le Préfet,
Chef de Division Délégué



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Causses-en-Veyran. —

— Falaises dites du Landeyran et leurs abords immédiats (parcelles
n^{os} 11, 12, 16, 25, 29, 30, 32 et 33, section A du cadastre) [S. Ins. :
3 décembre 1947].

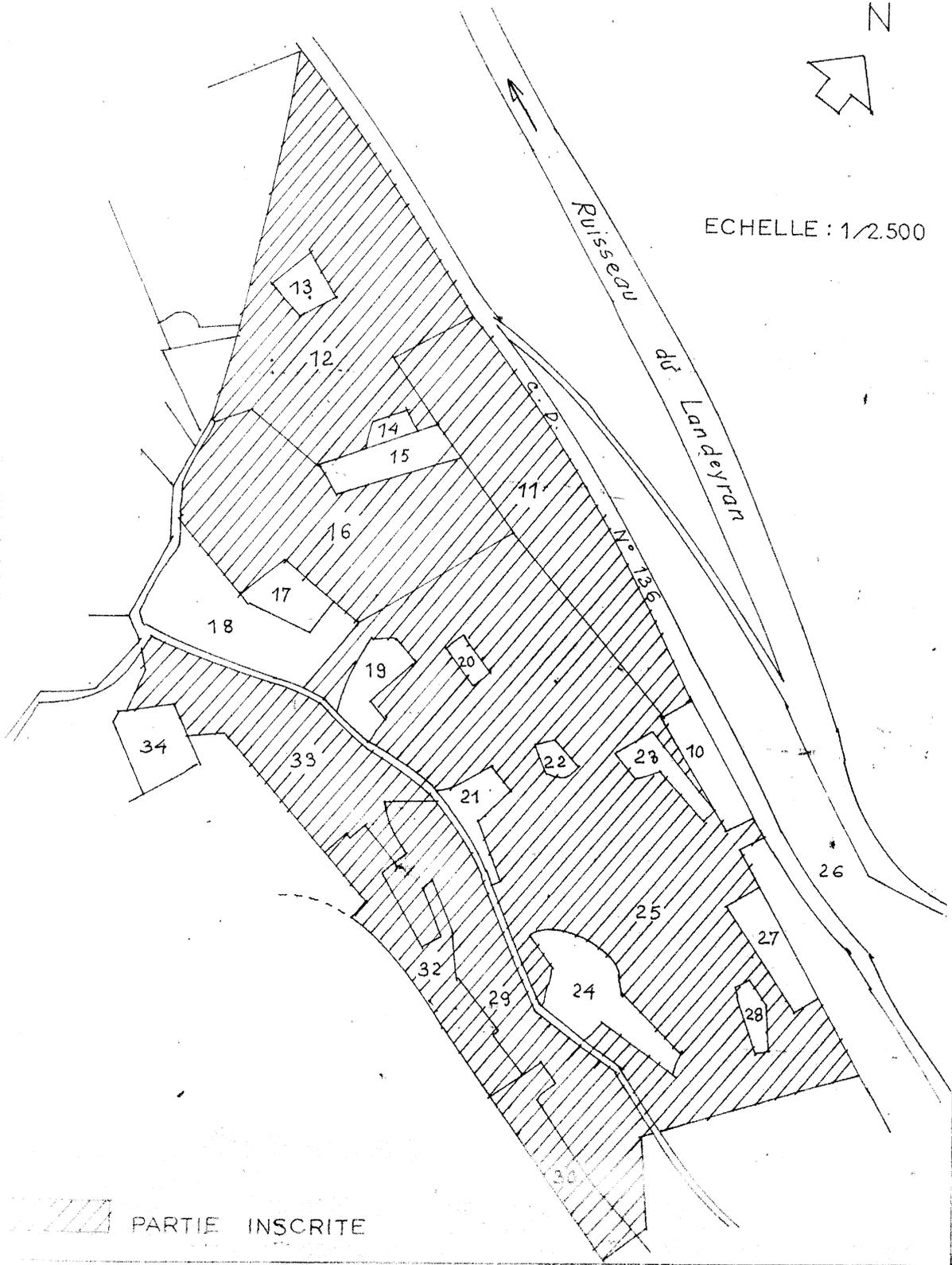
CAUSSES-ET-VEYRAN

ARRONDI : BEZIERS
CANTON : MURVIEL-LES-BEZIERS



2

FALAISES DU LANDEYRAN



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques de l'Hérault l'ensemble formé à Causse-et-Veyran par les falaises du Landeyran et leurs abords immédiats.

Cette mesure concerne les parcelles N°s 11. 12. 16. 25. 29. 30. 32 et 33 de la Section A.

(Arrêté du 3 Décembre 1947)

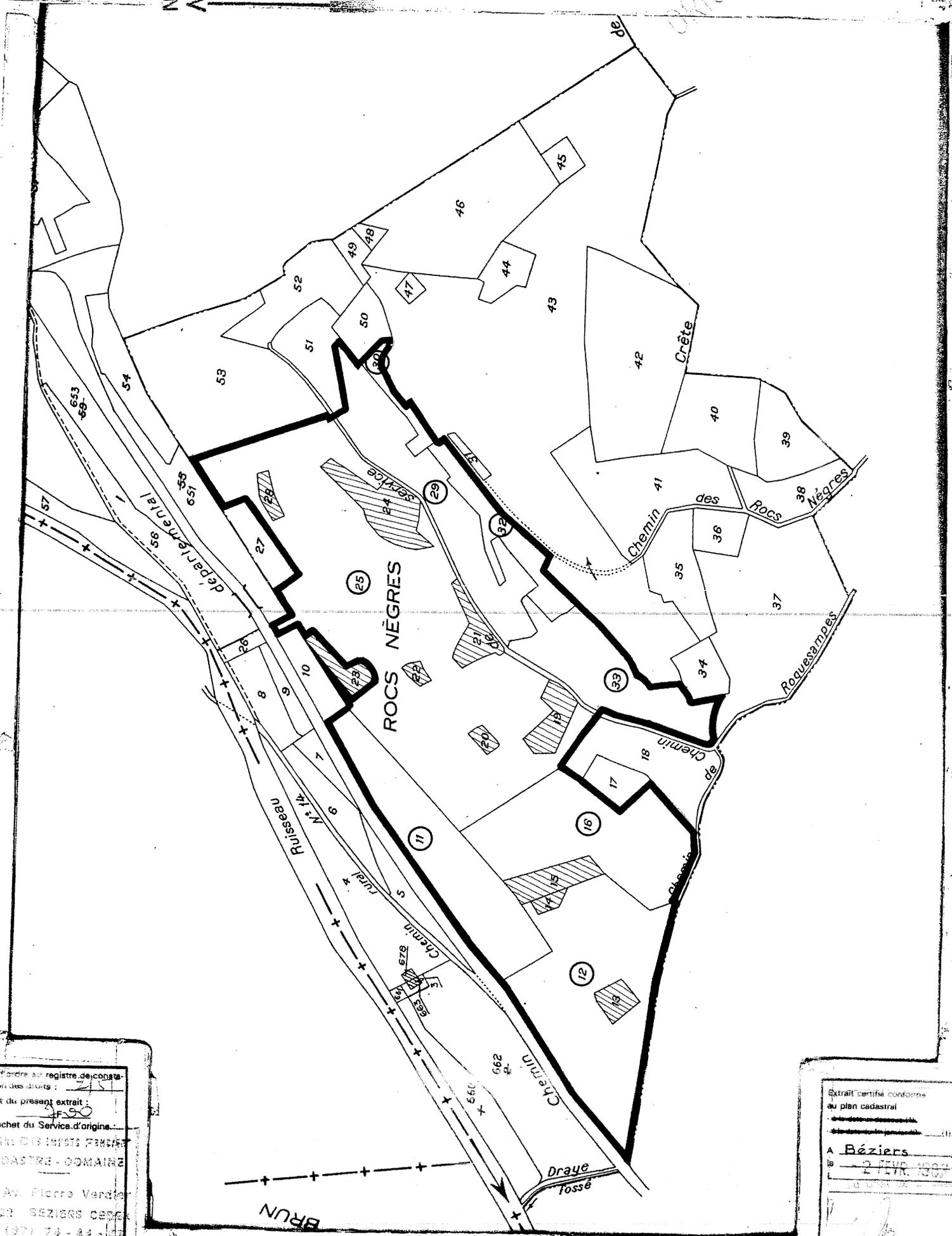
DÉPARTEMENT
d' Hérault
COMMUNE
de Caumont d'Auvergne

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

6816 dT
(Sept. 1970)
Section 7
1 • Feuille
Echelle : 1/ 1500

ORIGINAL

3



Par ordre du registre de conservation des droits
de ce présent extrait :
Cachet du Service d'origine
DIRECTION DES IMPÔTS FONCIÈRES
CADASTRE - DOMAINE
Av. Pierre Vende
322 BEZIERS CEDEX
1971 73 - 44 - 13

Extrait certifié conforme
au plan cadastral
A Béziers
le 2 FEVR. 1987

COMMUNE : CAUSSES & VEYRAN

SITE : LES FALAISES du

ARRETE : S.I. 03/12/47

ORIGINAL

4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
A	11, 12, 16, 25, 29, 30, 32 & 33	A1	Idem	<p>Cadastre non révisé.</p> <p>Pas de changement ; cependant un certain nombre de parcelles sont enclavées dans le périmètre du site sans être répertoriées dans le texte de l'arrêté (13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28).</p>